REQUÊTES DE CONSULTATION PUBLIQUE OU DE MÉDIATION

Nom du projet : Projet de valorisation des matières dangereuses résiduelles à l'aide d'un procédé de désorption thermique anaérobie sur le territoire de la municipalité de Contrecoeur par Triumvirate Environmental Inc. (3211-22-017)

COTE	REQUÉRANT
8.4.1	Mme Cynthia Dorais, citoyenne
8.4.2	M. Pierre Paquette, citoyen
8.4.3	Mme Catherine Rondeau, citoyenne
8.4.4	M. Philippe St-Onge, citoyen
8.4.5	M. Mathieu Fillion, citoyen
8.4.6	M. André Pepin, citoyen
8.4.7	Mme Chantal Dubuc, directrice générale, Coopérative Solidarité-Santé de Contrecoeur
8.4.8	Mme Fabienne Chabot, porte-parole pour Demain à cœur et 7 cosignataires
8.4.9	M. Bruno Gadrat, président, Conseil régional de l'environnement de la Montérégie
8.4.10	M. Sylvain Berthiaume, directeur général et greffier-trésorier, MRC de Marguerite-D'Youville
8.4.11	M. Alexandre Richard, citoyen

4 juillet 2024

Alyson Gagnon, Chargée de projet

Gagnon, Alyson

De: Gagnon, Alyson
Envoyé: 25 juin 2024 16:33
À: Gagnon, Alyson
Objet: RE: SCW - 1291018 : Cynthia Dorais_Demande d'examen public du projet de valorisation des matières dangeureuse résiduelles à Contrecoeur par l'entreprise Triumvirate Environmental

---

De : Cynthia Dorais [redacted]
Envoyé : 10 juin 2024 10:04
À : Ministre MELCCFP <ministre@environnement.gouv.qc.ca>
Objet : Demande d'examen public du projet de valorisation des matières dangeureuse résiduelles à Contrecoeur par l'entreprise Triumvirate Environmental

Vous ne recevez pas souvent de courriers de la part de [redacted] Découvrez pourquoi cela est important

Attention! Ce courriel provient d'une source externe.

Bonjour ministre,

Je vous écris pour demander un BAPE, une demande d'examen public du projet de valorisation des matières dangeureuse résiduelles à Contrecoeur par l'entreprise Triumvirate Environmental.

Je suis asthmathique j'ai quitté Montréal en 2016 pour m'établir en région pour mieux vivre dans une région ayant moins de smogue, de pollution. Nous avons choisi Contrecoeur pour plusieurs raisons. Mais, je ne connaissais pas la grosse de la zone industrielle à Contrecoeur.
Ce projet qui s'ajoute à l'entreprise mittal qui fait bcp de pollution (nos maisons, nos autos, nous article de jardin sont affectés, tâchés...), terrains contaminés, harsco, le futur port en fait bcp pour notre région. Il y a une grosse réduction d'arbre depuis quelques années c regretable et jai des inquiétudes sur le côté environnemental.

Je me questionne sur les permis environnementaux qui seront accorder pour ce projet de valorisation des déchets. Nous avons peur de voir une entreprise grossir leur profit et leur quantité de valorisation de matières dangereuse residuelles au détriment de la population puisque le le rapport d'étude emet que la qualité de l'aire sera affecter negativement et qu'il y aura des émissions de GES.

Il y a un projet de construction d'une 3e école primaire qui sera dans le nouveau projet de maison plus près de la zone industrielle et cela aussi nous préoccupe considèrent qu'ils seront proche. Il y aura également d'autres abbatages d'arbres puisque le terrain choisi nest pas suffisamment grand pour l'édifice et la cours de récréation.

Merci de prendre en compte mes inquiétudes pour faire un examen du projet afin de prendre le poux très réticents de la population environnante de Contrecoeur.

Cynthia Dorais
Résidente de Contrecoeur depuis 2016

Gagnon, Alyson

De: Cynthia Dorais [redacted]
Envoyé: 10 juin 2024 10:27
À: Ministre MELCCFP
Objet: Demande d'information concernant zone industrielle de Contrecoeur (ArcelorMittal, futur port, Harsco, ...)

Vous ne recevez pas souvent de courriers de la part de [redacted] Découvrez pourquoi cela est important

Attention! Ce courriel provient d'une source externe.

Bonjour Monsieur le ministre de l'environnement,

Je vous écris pour avoir des informations sur la qualité de l'aire à Contrecoeur, sur les procédures de sécurité et sur l'entretien des systèmes de protection dans notre zone industrielle de Contrecoeur pour réduire la pollution et augmenter la qualité de l'aire dans notre ville.

Je suis asthmathique et jai particulièrement de la difficulté depuis 2 ou 3 ans. J'ai quitté Montréal en 2016 pour m'établir en région pour mieux vivre dans une région ayant moins de smogue et de pollution. Nous avons choisi Contrecoeur pour plusieurs raisons. Mais, je ne connaissais pas la grosseur de la zone industrielle à Contrecoeur.

Par moment, nous avons des odeurs vraiment très prononcées dégoûtantes à travers la toute ville (sortie st-antoine #119). Je ne connais pas la provenance, mais ce ne sont pas des terres agricoles environnantes, il s'agit d'autres odeurs.

J'ai des inquiétudes pour notre belle ville de Contrecoeur, car il y a une grosse réduction d'arbre depuis quelques années. C'est regretable que nos élus procèdent sans vraiment accorder d'importance à cette transformation qui ne garde pas un cachet de village et n'est plus que relier à l'argent (taxe) on dirait.

Il y a un projet de construction d'une 3e écoles primaire. Je sais que nous avons besoin de cette établissement ou même d'une école secondaire pour les familles qui arrivent en grand nombre. Mais, le terrain choisi semble petit pour une école primaire, donc ils vont devoir enlever encore des arbres et c'est dans la zone résidentielle près du quartier industriel. Je suis inquiète pour la qualité de l'aire pour ces enfants et pour le reste de la ville.

Merci de faire des vérifications de la qualité de l'aire à Contrecoeur pour notre population.

Cynthia Dorais
Résidente de Contrecoeur depuis 2016

24 Juin 2024

Bonjour.

Mon nom est Pierre Paquette, j'habite Contrecoeur

Depuis 1977, marié, père de famille.

Je suis en désaccord avec le projet de Triumverat pour les raisons suivantes:

- La commission scolaire des Patriotes va construire une école primaire tout près des installations de Triumverat sans qu'on sache exactement quel sont les produits qui y seront incinéré, risque pour la santé de ceux qui vont fréquenter l'école.
- J'ai été pompier volontaire durant 22 ans et mon directeur de service m'a toujours dit que s'il y avait un incendie qui se déclarait sur le site ou sont entreposé les produits dangereux, qu'on devrait évacuer la ville de Contrecoeur au grand complet dû au vent dominant.
- La compagnie en question, lors de la présentation du projet, n'a pu nous garantir qu'il n'y aurait aucune émanation toxique. Ni la quantité qui y serait détruite au fil du temps.

Donc je demande une enquête du BAPE.

Pierre Paquette

[redacted]

Gagnon, Alyson

De: Gagnon, Alyson
Envoyé: 25 juin 2024 16:25
À: Gagnon, Alyson
Objet: RE: SCW - 1291018 : Demande d'examen public d'un projet_Contrecoeur_rondeau catherine

De : rondeau catherine [redacted]
Envoyé : 24 juin 2024 19:30
À : Ministre MELCCFP <ministre@environnement.gouv.qc.ca>; communication@bape.gouv.qc.ca; roypo@ville.contrecoeur.qc.ca
Objet : Demande d'examen public d'un projet

Vous ne recevez pas souvent de courriers de la part de [redacted]. Découvrez pourquoi cela est important

Attention! Ce courriel provient d'une source externe.

Au ministre responsable de l'environnement,

J'envoi aujourd'hui une demande d'examen public en regard du:

Projet de valorisation des matières dangereuses résiduelles à Contrecoeur

Ce projet est présenté par Triumvirate environnement.

Ayant assisté à la rencontre d'information du 2 juin 2024 et après avoir lu la documentation fournie, je demande qu'un examen public soit effectué.

En effet, demeurant à proximité, dans le quartier avoisinant, je n'ai pas senti qu'une réelle démarche d'évaluation des impacts avaient été effectuée.

Voici certains éléments qui sont selon moi manquants:

- L'entreprise n'était pas en mesure de nous indiquer des endroits où ce genre d'équipement et de procédés étaient déjà en place. Ainsi, aucune étudesur la base de cas réels n'a été effectué. L'ensemble des scénarios ont donc été envisagés sur la base de modélisation théorique pour lesquels d'ailleurs ils n'étaient pas en mesure de nous indiquer les pourcentages de marge d'erreur.

- Aucune projection incluant une augmentation de leur clientèle n'a été effectuée. Sachant qu'il s'agit d'un nouveau procédé, qui risque d'intéresser davantage de clientèle, incluant des clients potentiels extérieurs au Québec, il serait important de s'y attarder.

Le quartier résidentiel à proximité doit déjà vivre en cohabitation avec des usines actuellement présentes (notamment Mital), qui relâche quantité de poussière et d'odeur. De plus, un terrain à proximité a été identifié sous peu pour recevoir une école primaire. Il est donc important d'être en mesure d'obtenir une étude public du BAPE afin de rassurer la population et obtenir les recommandations d'un tiers neutre.

Merci de prendre en compte ma demande.

Catherine Rondeau
[redacted]

Téléchargez Outlook pour iOS

Gagnon, Alyson

De: Gagnon, Alyson
Envoyé: 25 juin 2024 16:26
À: Gagnon, Alyson
Objet: RE: SCW - 1291018 : BAPE - Projet de valorisation des matières dangereuses résiduelles à Contrecoeur_Philippe St-Onge

De : Philippe St-onge [redacted]
Envoyé : 24 juin 2024 11:34
À : Ministre MELCCFP <ministre@environnement.gouv.qc.ca>
Objet : Projet de valorisation des matières dangereuses résiduelles à Contrecoeur

Vous ne recevez pas souvent de courriers de la part de [redacted] Découvrez pourquoi cela est important

Attention! Ce courriel provient d'une source externe.

J'ai assisté à la séance d'information du 4 juin,

J'ai plusieurs questionnements de la pertinence, non pas du projet mais du lieu.
Sachant qu'un quartier résidentiel est tout près. Des vents dominants. Du manque de réponse et/ou évasive à certaines questions techniques. Aucune donnée comparable selon les conférenciers.

Sachant que la mrc dispose du parc pétrochimique (varennes)
Que le service d'incendie de varennes est qualifié pour ce genre d'entreprise.
Que les installations de Triumvirate Environmental inc. ne dispose pas des installations nécessaires et ils devront changer leur vocation total.

Déjà Contrecœur est dans les villes avec un gros facteur de polluants (Arcelor mittal) je crois que le projet est bien mais mal situé.

Je crois que le projet mérite plus de réponses et d'études sur l'impact environnemental et acceptation sociale.

Philippe St-Onge
Contrecoeur QC.

Gagnon, Alyson

De: Gagnon, Alyson
Envoyé: 26 juin 2024 08:44
À: Gagnon, Alyson
Objet: TR: SCW - 1291018 : BAPE_Contrecoeur_Demande d'examen public pour le dossier: 3211-22-017_mathieu fillion

---

De : mathieu fillion [redacted]
Envoyé : 21 juin 2024 20:44
À : Ministre MELCCFP <ministre@environnement.gouv.qc.ca>
Objet : Demande d'examen public pour le dossier: 3211-22-017

Vous ne recevez pas souvent de courriers de la part de [redacted] Découvrez pourquoi cela est important

Attention! Ce courriel provient d'une source externe.

Cher cabinet du Ministre de l'environnement,

Je souhaite demander un examen public pour le projet suivant : **Projet de valorisation des matières dangereuses résiduelles à l'aide d'un procédé de désorption thermique anaérobie à Contrecoeur**

Bien que je ne m'oppose pas au projet dans son ensemble, je pense que certains éléments de celui-ci devraient être améliorés :

Émissions atmosphériques
La dispersion atmosphérique pour le scénario projet montre une nette amélioration des émissions par rapport au scénario pré-projet, mais le taux d'acide nitrique dépasse toujours la réglementation; et d'autres composés tel que l'acétate de butyle ont des valeurs proches de la réglementation ce qui pourrait causer préjudice aux citoyens et entreprises de Contrecoeur. Des améliorations du procédé devraient être mises de l'avant tel qu'un épurateur à la soude caustique sur le flux 702 (fumée de l'unité d'oxydation) pour réduire les taux de gaz acides tel que l'acide nitrique.

Même si le projet ne va pas de l'avant, la dispersion atmosphérique pour le scénario pré-projet est d'autant plus inquiétante et démontre des lacunes dans les pratiques de l'entreprise qui mettent en jeux la santé des employés et possiblement des citoyens. Je présume que la plupart de ces émissions sont liées aux opérations de transbordement de MDR. Des systèmes de captation et épuration devraient êtres mis en place pour résoudre la problématique.

Contamination de l'eau
Le refroidissement direct des vapeurs du four de pyrolyse avec de l'eau est problématique à mon avis. Cela entraine la production de 4,6 m3/hr d'eau contaminée qui doit être disposée hors site (aucun détail présenté sur l'endroit de disposition) et peut représenter un danger pour les citoyens de la municipalité où aura lieu la disposition. Je suggère plutôt d'utiliser un refroidissement indirect des vapeurs, évitant ainsi la contamination de l'eau et éliminant l'unité de séparation huile/eau. (Besoin d'augmenter la capacité de la tour de refroidissement)

GES

Avec les changements climatiques, les nouveaux projets ne devraient plus utilisés de combustible fossile. Le four rotatif et l'unité d'oxydation devrait être électrifiés ce qui est techniquement et facilement réalisable vue la taille limitée des équipements. Cela pourrait également contribuer à réduire la génération de NOx.

Merci de bien vouloir prendre en considération les améliorations proposées pour le bien de tous.

Je reste disponible pour toutes questions,

Cordialement,

Mathieu Fillion
[redacted]

Gagnon, Alyson

De: Gagnon, Alyson
Envoyé: 27 juin 2024 15:40
À: Gagnon, Alyson
Objet: TR: SCW - 1291018 : BAPE_demande d un examen public pour le projet de valorisation des matières dangereuses a Contrecoeur de Triumvirate Environnemental_andre pepin

---

De : andre pepin [redacted]
Envoyé : 26 juin 2024 09:48
À : Ministre MELCCFP <ministre@environnement.gouv.qc.ca>
Objet : demande d un examen public pour le projet de valorisation des matières dangereuses a Contrecoeur de Triumvirate Environnemental

Vous ne recevez pas souvent de courriers de la part de [redacted] Découvrez pourquoi cela est important

Attention! Ce courriel provient d'une source externe.

Contrecoeur, 26 juin 2024, Bonjour , je suis un résident de Contrecoeur et apres avoir regardé la séance d information de Triumvirate, beaucoup de questions sont restées sans reponse satisfaisante et venant d expert indépendant.

J ai de fortes crainte sur les impacts découlant

1. de la nature des produits transportés, traités et importées
2. sur la capacité de stockage des produits sur le lieu de l usine
3. la possible fuite de produites et ou résidus vers le St Laurent dans la zone du Chevalier Cuivré(espèces endémique protégée)
4. sur la qualité de l air impactant la ville a proximité et surtout le site de la nouvelle école primaire qui sera construite sous le vent dominant et a 2 km.
5. l effet synergique avec les autres polluants deja présent en grande quantité provenant de l aciérie voisine.

Mon intérêt est pour la sauvegarde de l environnement et de la santé public, pour toutes ses questions je vous demande la tenue d un examen public sur ce projet.

Bien a vous,
André Pepin
[redacted]

Gagnon, Alyson

De: Gagnon, Alyson
Envoyé: 27 juin 2024 15:40
À: Gagnon, Alyson
Objet: TR: SCW - 1291018 : Demande d'Évaluation de Projet au BAPE - Impact du projet de valorisation des matières résiduelles dangereuses à Contrecœur_Coopérative Santé Contrecoeur

---

De : Coopérative Santé Contrecoeur <info@coopcontrecoeur.com>
Envoyé : 27 juin 2024 10:15
À : Ministre MELCCFP <ministre@environnement.gouv.qc.ca>
Objet : Demande d'Évaluation de Projet au BAPE - Impact du projet de valorisation des matières résiduelles dangereuses à Contrecœur

Vous ne recevez pas souvent de courriers de la part de info@coopcontrecoeur.com. Découvrez pourquoi cela est important

Attention! Ce courriel provient d'une source externe.

Cabinet du ministre Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs
Édifice Marie-Guyart
675, boul. René-Lévesque Est, 30e étage
Québec (Québec) G1R 5V7

Objet: Demande d'Évaluation de Projet au BAPE - Impact du projet de valorisation des matières résiduelles dangereuses à Contrecœur

Madame/Monsieur,

En tant que représentante de la Coopérative de solidarité-santé de Contrecœur, je souhaite exprimer notre préoccupation face au projet de valorisation des matières résiduelles dangereuses proposé à Contrecœur.

Notre coopérative est engagée depuis de nombreuses années à améliorer la qualité de vie et à promouvoir la santé de nos membres et de l'ensemble de la population de notre région.

Ayant pris connaissance du projet présenté par l'initiateur, nous partageons les inquiétudes de plusieurs citoyens quant aux impacts potentiels sur la sécurité et la santé de la population locale ainsi que sur l'environnement.

Ces préoccupations sont d'autant plus pressantes compte tenu de la proximité de zones naturelles sensibles, telles que la forêt de conservation, le fleuve Saint-Laurent et la réserve naturelle.

Nous demandons qu'une évaluation approfondie de ce projet soit effectuée par le Bureau d'Audiences Publiques sur l'Environnement (BAPE). Nous tenons à souligner plusieurs points qui méritent une attention particulière

et une analyse indépendante :

1. **Impact spécifique du projet et effet cumulatif**: Bien que le projet soit situé dans un secteur industriel, il est crucial de comprendre son impact spécifique et l'effet cumulatif avec les autres industries émettrices de polluants.

2. **Proximité d'une future école primaire**: La construction prochaine d'une école primaire à proximité du site de valorisation est préoccupante, surtout que cela entraînera une diminution du couvert forestier séparant le site de la zone résidentielle.

3. **Interventions d'urgence**: Les citoyens ont obtenu peu de réponses sur les procédures d'intervention en cas d'explosion ou d'incendie. Une étude d'impact pourrait fournir des avis externes sur ces questions cruciales.

4. **Gestion des bruits et des odeurs**: Une analyse plus approfondie est nécessaire pour répondre aux préoccupations des citoyens concernant la gestion des nuisances sonores et olfactives.

5. **Contamination par les eaux pluviales et de ruissellement**: La contamination potentielle par les eaux pluviales, particulièrement en cas d'incident ou de pluies abondantes, n'a pas été suffisamment documentée.

6. **Historique de la compagnie Triumvirat**: Nous avons constaté que la compagnie a fait l'objet de poursuites aux États-Unis. Une étude plus poussée permettrait de vérifier que le procédé de revalorisation des matières dangereuses proposé est sûr et fiable.

En conséquence, nous demandons au ministre de mandater le BAPE afin qu'une évaluation approfondie de ce projet soit menée, en tenant compte des impacts sur les milieux naturels ainsi que sur la santé et la sécurité de la population.

Il est impératif que toutes les parties prenantes, y compris les résidents locaux, les experts en environnement et les représentants de l'industrie, soient impliquées dans ce processus afin de garantir une prise de décision éclairée et équilibrée.

Nous vous remercions de l'attention portée à cette question cruciale pour la préservation de notre environnement et restons à votre disposition pour toute information complémentaire.

Cordialement,

Chantal Dubuc,
Directrice générale

4915 Marie-Victorin,
Contrecœur

J0L 1C0
(450) 587-2667 #4



PR8.4.8 Requête de consultation publique ou de médiation

28 juin 2024

Cabinet du ministre
Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs
Édifice Marie-Guyart
675, boul. René-Lévesque Est, 30e étage
Québec (Québec) G1R 5V7

Objet: Demande d'examen public par le BAPE - Impact du projet de valorisation des matières résiduelles dangereuses à Contrecoeur.

Madame/Monsieur,

Demain à coeur est un groupe de citoyens soucieux de la protection de l'environnement et de la qualité de vie à Contrecoeur. Ayant pris connaissances du projet présenté par l'initiateur, nous demeurons préoccupés par les impacts potentiels du projet sur la sécurité et la santé de la population de Contrecoeur ainsi que sur l'environnement, incluant des zones naturelles à proximité du site (forêt de conservation, fleuve St-Laurent et réserve naturelle).

Nous souhaitons donc, en tant que résidents de Contrecoeur, qu'une évaluation approfondie de ce projet soit effectuée par le Bureau d'Audiences Publiques sur l'Environnement (BAPE).

Voici à titre d'exemples, certains éléments qui préoccupent les citoyens du groupe et qui mériteraient une analyse plus approfondie et indépendante pour mieux apprécier les impacts d'un tel projet.

Bien que le projet se situe dans un secteur industriel où d'autres industries émettent déjà des polluants, nous souhaitons des réponses plus précises sur les impacts spécifiques du projet, et sur leur effet cumulatif dans le milieu.

Nous souhaitons que soit prise en compte la construction prochaine d'une école primaire à proximité du site. D'autant que la construction de l'école entrainera une diminution du couvert forestier séparant le site du projet et la zone résidentielle à proximité.

Les citoyens ont obtenu peu de réponses sur les enjeux liés aux interventions d'urgence en cas d'explosion ou d'incendie. Une étude d'impact permettrait de solliciter des avis externes sur ces sujets.

Les citoyens souhaitent avoir des réponses plus précises et indépendantes sur la gestion des bruits et des odeurs.

La contamination du milieu environnant par les eaux pluviales et de ruissellement est aussi source de préoccupation, que ce soit en lien avec un incident sur le site ou en lien avec des pluies abondantes telles que nous sommes en droit d'appréhender dans le contexte des changements climatiques. A la lumière des informations que nous avons pu décrypter, ce dernier aspect ne semble pas avoir été documenté.

Enfin, nous avons pu constater que la compagnie Triumvirat a fait l'objet de poursuites aux États-Unis. Une étude plus poussée permettrait de nous assurer que le procédé de revalorisation des matières dangereuses proposé n'est pas en cause dans ces litiges. Et surtout, que la fiabilité et la sécurité de cette technologie est validée, puisque l'initiateur avait peu d'éléments de réponse disponibles dans le cadre de la séance d'information.

En conséquence, nous demandons au ministre de mandater le BAPE afin que soit menée une évaluation approfondie de ce projet, en tenant compte des impacts sur les milieux naturels et sur la santé et la sécurité de la population. Il est impératif que toutes les parties prenantes, y compris les résidents locaux, les experts en environnement et les représentants de l'industrie, soient impliquées dans ce processus afin de garantir une prise de décision éclairée et équilibrée.

Nous tenons à vous remercier de votre attention à cette question cruciale pour la préservation de notre environnement et nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire.

Cordialement,

Fabienne Chabot (porte-parole pour *Demain à coeur*), [redacted]

Merci d'inscrire les personnes suivantes (en cc) à titre de personne co-requérante pour la suite du dossier.

Horace Minville, [redacted]
Maxime Maher, [redacted]
Sabrina Massicotte, [redacted]
Ronald Collette, [redacted]
Andrée Chartier, [redacted]
David Lesiège, [redacted]
André Pépin, [redacted]

CRE MONTÉRÉGIE

Longueuil, 28 juin 2024

Monsieur Benoît Charette
Cabinet du ministre
Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs
Édifice Marie-Guyart
675, boul. René-Lévesque Est, 30e étage
Québec (Québec) G1R 5V7

Objet : Demande de tenue d'une audience publique au Bureau d'audience publique sur l'environnement pour le projet de valorisation des matières dangereuses résiduelles (MDR) à Contrecœur.

Monsieur le Ministre,

Le Conseil régional de l'environnement de la Montérégie (CRE de la Montérégie) a consulté la documentation disponible au registre des évaluations environnementales et participé à la séance publique d'information concernant le projet de valorisation des matières dangereuses résiduelles à Contrecœur lors de la séance du 4 juin 2024.

Le projet prévoit le traitement de 30 000 tonnes de MDR par an sur le site actuel et l'ajout d'un réservoir de 22 000 litres pour la récupération des substances organiques liquides produites par le nouveau procédé. Par cette lettre, le CRE de la Montérégie souligne l'importance d'assurer un processus d'évaluation environnementale complet et transparent pour ce projet d'envergure dans notre région.

Préoccupations environnementales

À ce jour, plusieurs éléments environnementaux nous appellent à la vigilance et nécessiteraient de plus amples informations et analyses. Tout d'abord, le procédé que souhaite mettre en place la compagnie, soit la désorption thermique anaérobie, est utilisé dans d'autres installations dans le monde mais il n'existe aucun site au Québec. Il serait important de mieux connaître les risques et les impacts d'un tel projet dans des sites existants en se basant sur des indicateurs de suivi et ne pas se limiter uniquement aux analyses théoriques. Les deux approches sont complémentaires et permettraient de brosser un portrait plus juste et réaliste du projet. Cela amène aussi un questionnement concernant la sécurité publique et la capacité/compétence des premiers intervenants en cas d'incident sur un procédé inconnu au Québec. Nos mesures d'urgence sont-elles adaptées ? Disposons-nous des équipements d'interventions adéquats ?

Le projet générera l'émission de 12,4 tonnes de CO2 éq durant la phase de construction puis de 22306 tonnes de CO2 éq, durant la phase d'exploitation. À l'heure de réduire nos émissions de GES dans un contexte de lutte contre les changements climatiques, il est indispensable de mesurer les gains ou l'absence de gains d'un projet tel que celui-ci. Est-ce que le bilan environnemental de ce projet est positif pour le Québec ou, au contraire, est-il négatif et participerait à l'accroissement de la dégradation de l'environnement et de notre territoire ?

Le projet va générer le transport et la manipulation de nombreuses substances chimiques vers et sur le site et leur entreposage. Cela entraîne un certain nombre de risques et d'impacts pour le milieu environnant. Dans un secteur déjà fortement industrialisé, il est important d'étudier les effets cumulatifs sur le milieu d'accueil et les populations environnantes. À ce titre, l'avis de la santé publique sera des plus éclairant pour l'ensemble des parties prenantes. De plus, il existe plusieurs écosystèmes sensibles à proximité regroupant plusieurs espèces en péril (rainette faux-grillon de l'Ouest, petit blongios, etc.) et des risques potentiels liés aux accidents lors du

transport, à la manipulation ou sur le lessivage et rejets accidentels de matières dangereuses dans l'environnement.

Ce projet amène aussi son lot d'interrogation sur l'origine et la nature des MDR qui seront traitées sur le site. La provenance potentielle des MDR mentionnée par le promoteur du projet est d'un rayon de plusieurs heures de camionnage autour du site. Ce rayon inclut des territoires d'autres provinces et des États-Unis, ce qui implique une potentielle importation de MDR de l'extérieure du Québec.

Préoccupations sociales

En tenant compte de l'ampleur du projet et des nombreuses préoccupations soulevées par la population locale au courant des dernières semaines, il est essentiel d'ouvrir un dialogue constructif avec la population. Par sa structure, la tenue d'audiences publiques du BAPE permettrait à la fois la participation du public, d'organismes locaux et d'expert·e·s sur l'ensemble des facettes du projet dans des conditions propices facilitant l'approfondissement des connaissances et l'expression de tous les points de vue.

Intérêt de l'organisme pour le dossier

Le Conseil régional de l'environnement de la Montérégie (CRE de la Montérégie) est un organisme sans but lucratif né de l'initiative du milieu, en 1989. Par son rôle d'expert, d'influence et de conseil en environnement et développement soutenable, le CRE de la Montérégie a pour mission de rassembler et guider les acteurs territoriaux. Expert dans le domaine de l'environnement et du développement durable, le CRE Montérégie intervient dans des domaines d'action variés tels que les changements climatiques, l'énergie, la biodiversité, l'aménagement du territoire, les matières résiduelles, l'eau ou les sols. À ce titre le CRE de la Montérégie est mandaté par le MELCCFP pour

- Concerter, conseiller et influencer les intervenants régionaux en matière d'environnement et de développement durable ;
- Effectuer une veille sur les enjeux environnementaux prioritaires régionaux ;
- Mener des activités et/ou produire des outils.

Le CRE de la Montérégie est donc d'avis que par l'ampleur potentielle des enjeux environnementaux et sociaux, la mise en place d'un processus complet d'audience publique du BAPE est incontournable et permettrait de faire une évaluation approfondie et transparente des impacts d'un tel projet. Nous demandons donc, en votre qualité de ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, qu'un mandat en vertu de l'article de la Loi sur la qualité de l'environnement soit confié au BAPE pour tenir une enquête et des audiences publiques sur le projet de valorisation des matières dangereuses résiduelles (MDR) à Contrecœur par Triumvirate Environmental et de faire rapport de ses constatations et de son analyse.

En espérant que vous serez en mesure d'accorder une suite favorable à notre requête et dans l'attente de votre décision, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, nos salutations distinguées.

Bruno Gadrat
Président
CRE de la Montérégie

1150, rue Saint-Laurent Ouest, Longueuil (Québec), J4K 1E3
450-651-2662 | info@crem.qc.ca
crem.qc.ca

Verchères, le 28 juin 2024

Cabinet du ministre Benoît Charette
Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs
Édifice Marie-Guyart
675, boulevard René-Lévesque Est, 30e étage
Québec (Québec) G1R 5V7
ministre@environnement.gouv.qc.ca

Objet : Demande d'examen au BAPE pour le projet de valorisation des MDR Triumvirate

Madame, Monsieur,

Par la présente, la municipalité régionale de comté (MRC) de Marguerite-D'Youville souhaite demander au BAPE la tenue d'un examen public du projet de valorisation des matières dangereuses résiduelles à Contrecœur par Triumvirate.

Lors de la séance publique d'information du 4 juin dernier, les citoyens de la MRC ont exprimé de nombreuses craintes en lien notamment avec les répercussions environnementales du projet. La MRC gère elle-même de nombreux dossiers en gestion des matières résiduelles et en développement durable sur son territoire et participe activement à la préservation de l'environnement. Les inquiétudes de la population font donc écho aux préoccupations de la MRC qui souhaite s'assurer d'une évaluation complète des risques du projet dans son milieu.

La MRC a par ailleurs elle-même un lien d'affaires avec Triumvirate puisque les résidus domestiques dangereux des deux écocentres du territoire sont acheminés chez Triumvirate pour y être traités. À travers sa mission de service public, la MRC désire donc vérifier que cette modification au procédé de traitement de Triumvirate n'affectera pas la qualité du service et n'engendrera pas de nuisances susceptibles d'affecter la qualité de l'environnement.

Nous demeurons à votre disposition pour vous fournir tout autre renseignement utile.

Nous vous prions de recevoir Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Le directeur général et greffier-trésorier,



Sylvain Berthiaume

CP/en

Gagnon, Alyson

De: Alex [redacted]
Envoyé: 28 juin 2024 11:26
À: Ministre MELCCFP
Objet: Demande d'audiences publiques pour le projet de valorisation des matières dangereuses résiduelles à Contrecoeur

Vous ne recevez pas souvent de courriers de la part de [redacted] Découvrez pourquoi cela est important

Attention! Ce courriel provient d'une source externe.

Cabinet du ministre

Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs
Édifice Marie-Guyart
675,boul.René-Lévesque Est, 30e étage
Québec (Québec)
G1R5V7

Demande d'audiences publiques pour le projet de valorisation des matières dangereuses résiduelles à Contrecoeur

Les principaux motifs de ma demande sont :

L'état des lieux concernant la gestion des matières dangereuses résiduelles et des matières non dangereuses préoccupantes est actuellement inconnue du public et aucun plan d'action en matière de réduction à la source visant à réduire la production de matière dangereuse n'a été déposé par l'initiateur ou les instances étatiques.

La justification du projet tel que déposé est remise en question car l'état des lieux concernant les activités actuelles sur l'ensemble des territoires est un préalable à la détermination des préoccupations sociales, territoriales et environnementales.

Le présent projet évoque une augmentation des intrants, ce qui implique nécessairement une augmentation et/ou un transfert des impacts et effets extraterritoriaux en amont et en aval du projet qui n'ont pas tous été déclaré et analysé dans l'étude d'impact. Les impacts du présent projet se cumulent aux impacts de tous les autres centres de transfert ainsi que de l'ensemble des activités industrielles en amont et en aval du projet proposé. Ces impacts cumulatifs n'ont pas été analysé dans l'étude déposé et devraient être intégré dans l'analyse publique du projet.

La provenance passée et projetée des matières dangereuse qui transite sur le site constitue aussi un enjeu majeur. Le projet vise-il à desservir la région ou sera t'elle une nouvelle porte d'entrée pour traiter une quantité croissante d'intrants des autres régions/provinces ou pays ?

Concernant les extrants, la modélisation et l'analyse de la dispersion des contaminants dans l'atmosphère couvre t'elle l'ensemble des contaminants susceptible d'être émis par le projet ainsi que

de ses impacts et effets projeté sur la faune, la flore et la santé humaine ? Le procédé est nouveau au Québec, les contaminants diffusé dans l'atmosphère sont ils tous identifiés ?

Par exemple, les impacts et effets sur les insectes, les oiseaux et les amphibiens ne semblent pas avoir été intégrés dans l'étude d'impact alors que des milieux humides sont présents à proximité des panaches de contaminants émis par le projet.

Le site du projet est bordé par un boisé à valeur écologique élevé ainsi que des milieux humides dont l'initiateur n'a pas démontré d'effort de recherche active sur le terrain afin de déterminer exhaustivement les espèces faunique et floristique réellement présente ainsi que des impacts et effets des activités actuelle et projeté sur ces derniers incluant : les impacts cumulatifs concernant le bruit, les infrasons, ainsi que la dispersions des contaminants dans l'air et dans l'eau.

Concernant les extrants issue du procédé de traitement proposé ainsi des activités actuelles, l'initiateur n'a pas clairement indiqué les localisations géographique de traitement et/ou d'enfouissement des matières transporté hors site, ce qui constitue des enjeux extraterritoriaux tant pour les citoyens que les entreprises des communautés d'accueil de ces matières.

L'identification des lieux de disposition et de traitement projeté doivent être clairement identifié au plus tard lors d'une consultation publique afin de permettre aux diverses communautés et entreprises susceptibles d'être impacté (hors site) de donner leurs point de vue par rapport au projet proposé.

Vu l'absence de données complète, la justification du projet est remise en question. L'accès au savoir est actuellement limité, une consultation publique permettrait aux citoyens de poser des questions sur les impacts et effets attribuable au projet.

Alexandre Richard